
Arrondissement de Montpellier



7, Place Louis Aragon

Téléphone : 04.67.18.62.90
Fax : 04.67.18.62.99

Mireval, le

Le Maire de Mireval,

au Syndicat Intercommunal des Etangs Littoraux
B. P. 308

34113 FRONTIGNAN LA PEYRADE

N/Réf : AB/MM - n° 10/001/environnement

V/Réf :

Objet : Z.I.F. 

26 JAN. 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier relatif au schéma d'intervention foncière sur les communes des Etangs Palavasiens.

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal, lors de la séance du 12 janvier 2010, a approuvé les dispositions qui concernent la commune de Mireval.

Je vous prie, donc, de trouver ci-joint la délibération prise à cet effet.

Vous souhaitant bonne réception de ce document, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Francis FOULQUIER



P.J. : délibération 10/006

DE LA COMMUNE DE MIREVAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	21

Séance du 12 janvier 2010

L'an DEUX MILLE DIX
et le DOUZE JANVIER

DATE DE LA CONVOCATION
4 janvier 2010

à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis FOULQUIER, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
Objet de la Délibération

Présents : FOULQUIER Francis - VIDAL Hugues - ROBERT Bernard - PIAUD Daniel - PALPACUER Claude - NADAL André - LEVASSEUR Valérie - MAURY Chantal - MALLET Catherine - FERREZ Marie-Claude - LINARES Bernard - OLIVIER Yves - BANDINI Carine - CHARPENTIER Christian - MARCO Odile - Jacques VANVLASSENBOECK - MARTINEZ Christine - GARCIA Serge - BOISSERON Suzelle.

Absents excusés : GAGNEPAIN Mikaël - LANCE Fitzgerald (procuration à Claude PALPACUER) - REY Guy (procuration à Francis FOULQUIER) - DELTOUR Roland.

Madame Carine BANDINI a été nommée secrétaire.

Objet de la Délibération

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté à l'unanimité.

10/006/JANVIER

-
Z.I.F.

-
MIREVAL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2005, le Syndicat mixte des étangs littoraux (SIEL), intervient sur les zones humides et les espaces naturels de son territoire en partenariat, notamment, avec les communes membres, l'Etat, le Département de l'Hérault, le Conservatoire du littoral et la SAFER.

Il précise que les zones humides du littoral méditerranéen sont des territoires fragiles ayant subi, depuis des années, de nombreuses atteintes environnementales et paysagères, dues à la conjonction des effets du développement périurbain, du tourisme, de la déprise agricole et du phénomène des constructions illégales.

Il indique également qu'une démarche concertée de protection, de reconquête et de réhabilitation de ces milieux naturels a été définie.

Elle s'articule autour d'un programme d'actions, comprenant :

- la sensibilisation et l'information des populations à la nécessité de préserver les espaces naturels fragiles,
- l'intégration de l'enjeu de préservation des zones humides dans les documents de planification,
- l'amélioration de l'assainissement non collectif et des rejets dans le milieu naturel,
- le renforcement, la surveillance et la répression des infractions (comblements, constructions en zone naturelle...),
- la contribution à la mise en œuvre d'une intervention foncière sur les zones humides et leur pourtour.

Il informe l'assemblée qu'en ce qui concerne, plus particulièrement, le foncier, le schéma d'intervention foncière, sur les communes des Etangs Palavasiens, a été élaboré après concertation et études entre les différents partenaires (Département de l'Hérault, Conservatoire du Littoral, SIEL, communes territorialement concernées et SAFER).

Il précise que ce schéma, validé en comité de pilotage en date du 15 décembre 2009, définit les zones d'intervention prioritaires du Département de l'Hérault, du Conservatoire

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le
Et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du littoral et des communes afin de maîtriser le foncier pour mener à bien leurs objectifs de protection et de mise en valeur de ces milieux.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma d'intervention foncière, les partenaires s'engagent dans :

- une action sur le long terme, basée sur le principe de la veille foncière ;
- un engagement financier ;
- l'inscription des parcelles dans un ZIF, s'est prévoir d'en assumer leur acquisition (amiable, préemption...);
- une veille foncière renforcée et un suivi des dossiers d'acquisition ;
- mener une réflexion sur les modalités d'aménagement et de gestion des parcelles acquises. Il s'agira d'en organiser et de gérer l'ouverture au public tout en préservant ces espaces naturels.

Il indique que sur la commune de Mireval, les partenaires fonciers dans le cadre du schéma d'intervention foncière sont :

- la Commune et le Conservatoire du Littoral,
- Le Conservatoire du Littoral intervient sur son périmètre validé en Conseil d'administration, sur les berges de l'étang de Vic et en marge du Vagaran ;

et que les zones d'intervention prioritaire se situent aux lieux dits :

- Creux de Miège,
- Boulas - Vagaran.

En conséquence il propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le schéma d'intervention foncière sur la commune de Mireval, tel que défini au plan qui a été présenté,
- d'approuver les zones communales d'intervention systématique délimitées sur ce plan,
- de l'autoriser à engager toutes actions et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

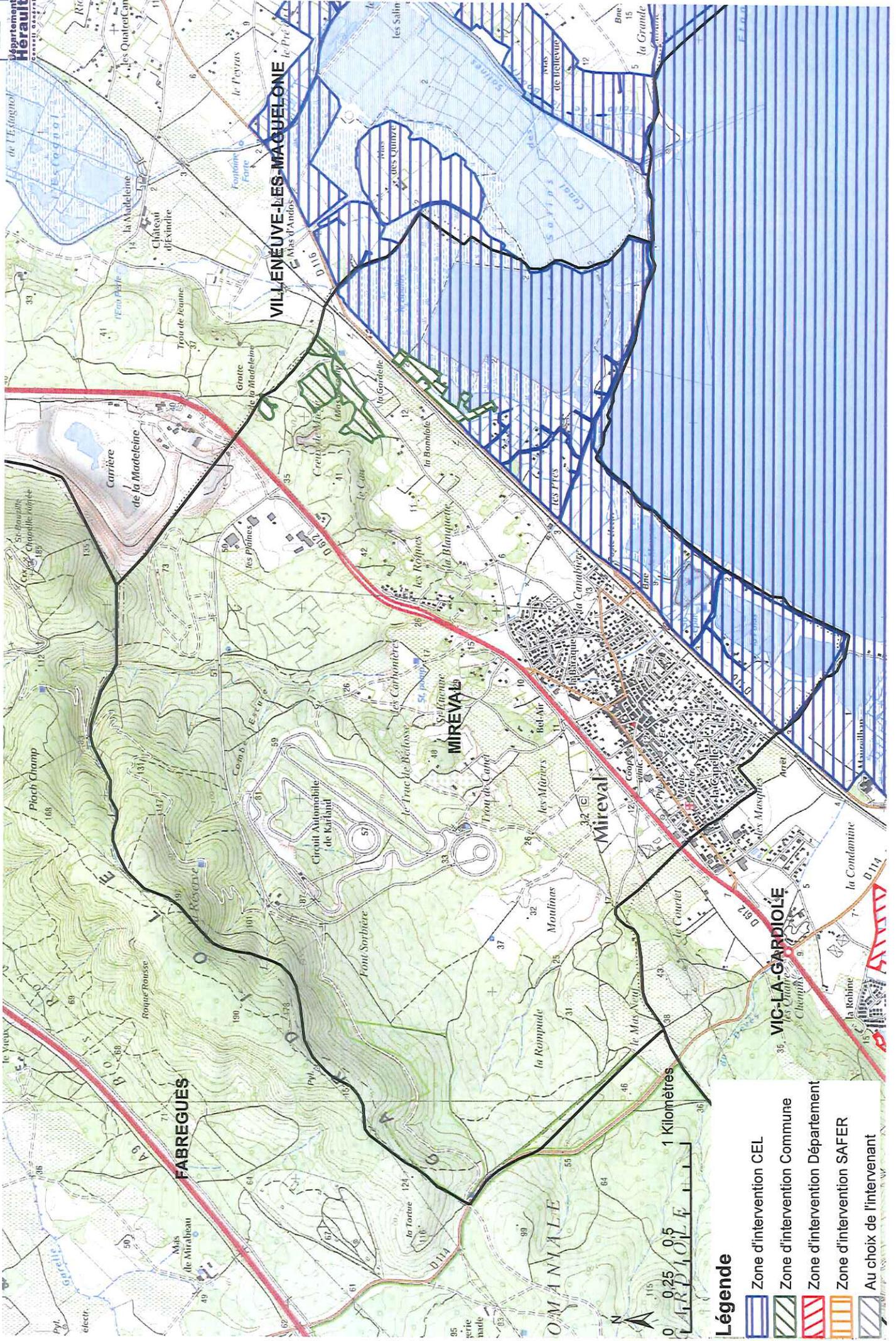
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le schéma d'intervention foncière sur la commune de Mireval tel qu'il a été présenté sur le plan,
- approuve les zones communales d'intervention systématique délimitées sur ce plan,
- autorise M. le Maire à engager toutes actions et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour ampliation,
Mireval, le 20 janvier 2010



Schéma d'Intervention Foncière - Commune de Mireval



Légende

-  Zone d'intervention CEL
-  Zone d'intervention Commune
-  Zone d'intervention Département
-  Zone d'intervention SAFER
-  Au choix de l'intervenant